

en particulier, le fait que le personnel infirmier est en nombre insuffisant, cette Société fournit un grand effort et que son activité paraît judicieuse et bien organisée.

HAÏTI

Sous le titre *Quatre années d'activité*¹, la Croix-Rouge haïtienne a rédigé un rapport circonstancié sur l'œuvre accomplie par elle de 1953 à 1957. Etant donné l'intérêt permanent que présente, sous bien des aspects, ce document, nous pensons opportun d'en présenter un résumé à nos lecteurs.

Cette Société, fondée en 1932, fut réorganisée en 1953. Dans son introduction, le président en fonction lors de la parution de ce rapport expose succinctement la situation difficile dans laquelle se trouve cette jeune société en raison des nombreux cataclysmes qui s'abattent si souvent sur le pays ; en effet, les suites de pareilles catastrophes réclament impérieusement une action de secours parfois si importante que, débordant largement les autres activités prévues à son programme, elle doit mobiliser pour plusieurs années les forces et les moyens dont elle dispose. Ainsi, après le cyclone Hazel de 1954, dont la *Revue internationale* évoqua à plusieurs reprises les méfaits, la Croix-Rouge haïtienne dut concentrer tous ses efforts sur les opérations de secours.

Ce qui frappe, tout d'abord, à la lecture de ce rapport, c'est le rôle important que joue l'entraide nationale et internationale ; les annexes de ce document donnent la liste des dons reçus des Sociétés sœurs, des personnalités locales et des différentes associations et groupements de l'étranger ; grâce à ce bel exemple de solidarité, la Croix-Rouge nationale a pu procéder à de larges distributions de secours sous forme de vivres, vêtements, etc., et fut en mesure de participer à l'œuvre de reconstruction entreprise par le gouvernement dans les zones ravagées par le cyclone.

¹ Port-au-Prince, 1958.

Cependant, en dépit de cette situation difficile, et tout en laissant la première place à l'action de secours quand les circonstances l'exigent, elle a inscrit à son programme d'autres activités de caractère pédagogique et social. Ainsi, elle a organisé des cours de premiers soins, de soins au foyer, de secourisme nautique. Une œuvre particulièrement intéressante est celle de l'action médico-sociale en faveur des enfants sous-alimentés : distributions périodiques de médicaments, de vitamines, d'alimentation protéinée à des dizaines de dispensaires gouvernementaux et privés. Cette action est en plein développement, la Croix-Rouge s'efforçant d'atteindre dans une marche progressive les endroits qui, en raison de leur isolement et de leur accès difficile, sont souvent touchés par la famine.

Un comité fut chargé, en 1953, de mettre sur pied une action pour la transfusion sanguine, mais il dut, l'année suivante, interrompre ses études, la Société ayant dû se consacrer entièrement à secourir les victimes du cyclone Hazel que nous avons mentionné. Par la suite, un don important de plasma sanguin de la Croix-Rouge néerlandaise incita les dirigeants de la Croix-Rouge haïtienne à revoir le problème et à lui donner un commencement d'exécution. C'est ainsi que, selon un accord intervenu entre des personnalités compétentes de la marine américaine et de cette Société nationale, celle-ci « recueille chaque semaine à Port-au-Prince le sang généreusement offert par l'équipage des navires de guerre américains de passage à Haïti » ; le sang ainsi recueilli est alors partagé avec un hôpital. On espère que ce bel exemple de solidarité stimulera les dons volontaires dans le pays ; d'ailleurs, une photographie montrant un Haïtien donnant son sang au sanatorium de Port-au-Prince laisse espérer que les appels de cette Société ont déjà retenu l'attention des habitants de la capitale.

La Croix-Rouge haïtienne, en sa qualité d'auxiliaire du Service de santé, apporte son aide à l'exécution du programme d'assainissement général ; grâce à l'aide d'une unité mobile, elle participe à la lutte engagée par les autorités sanitaires contre la tuberculose ; des photographies représentant les populations villageoises soumises à l'examen radiographique effectué par la Société montrent que cette action est appelée à une grande efficacité.

Pour terminer ce court aperçu, nous signalerons les photographies qui permettent au lecteur de juger du résultat des efforts accomplis au cours des quatre années étudiées dans ce rapport : nous voyons, entre autres, les régions dévastées, où tout semble avoir été rasé par le cyclone Hazel, renaître à la vie, reprendre les habitudes quotidiennes ; des centres communautaires ont été fondés et des installations sanitaires établies sur les lieux mêmes du sinistre. Mais, émouvantes entre toutes, nous semblent cette photographie montrant des petits enfants, victimes de la famine qui désola les régions du sud-ouest du pays en 1955 et, un peu plus loin, de nombreuses illustrations représentant des enfants rendus à leurs parents, en bonne santé et vêtus de neuf, cela grâce à la sollicitude et aux efforts de la Croix-Rouge haïtienne. Ces quelques exemples sont très encourageants et nous souhaitons vivement que cette solidarité, qui a permis d'accomplir tant de belles actions, soit toujours plus vivante pour le bonheur de ces populations qui ont à souffrir de la rigueur des éléments et de si fréquentes dévastations.

ITALIE

L'AGIUS, comme on le sait, est une organisation bénévole, constituée sous le patronage de la Croix-Rouge italienne, et chargée de l'assistance juridique aux étrangers indigents. Depuis douze ans, avec le plus grand dévouement, cette institution assiste les personnes qui ont besoin de son concours, en particulier des réfugiés ou apatrides, en conformité avec les principes de la Croix-Rouge, c'est-à-dire sans aucune discrimination de race, de croyances, d'opinion politique ou de condition sociale.

Les lecteurs de la Revue internationale seront certainement intéressés par la relation de l'activité de cet organisme en 1958, telle que l'a communiquée au CICR M. Corradino Berardi, premier président honoraire de la Cour de Cassation d'Italie et vice-président de l'AGIUS.